

Lettre De Mission Services et Conseils

Entre les soussignés

EURL 1^{er} Meffre Patrimoine
Votre Conseiller en Investissements Financiers :

Monsieur Norbert MEFFRE

20 Bd Charles Moretti
13014 Marseille

Fixe : 04.86.94.11.62

Mobile : 06.24.26.80.37

Mail : nmeffre@meffrepatrimoine.com

Ci-après dénommé(es) « le Client », d'une part,

Ci-après dénommé(e) « le Conseiller », d'autre part.

Lors de l'entrée en relation, vous vous êtes vu remettre le document d'entrée en relation (DER) ou fiche d'informations légales présentant les statuts légaux du conseiller conformément à l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF.

Cette lettre de mission a pour objet de définir les conditions et les contours de notre relation. *Tout changement lié à sa structure (notamment la nature du conseil et l'identité des partenaires) sera formalisé l'envoi d'un DER actualisé.*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Norbert Meffre pour **assurer le suivi de nos engagements légaux**. Elles sont conservées pendant **les 10 ans qui suivront la fin de la relation client** et sont destinées **au cabinet**. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Service gestion : gestion@meffrepatrimoine.com**

EURL 1^{er} MEFFRE PATRIMOINE au capital social de 10.000 €, 20 Boulevard Charles Moretti, 13014 Marseille, SIREN: 531 902 492 R.C.S. Marseille, Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (www.amf-france.org) et membre de l'ANACOFI-CIF-IOBSP-IMMO-IAS sous le numéro : E002643, Démarchage CIF n° 1112455765BT, Démarchage bancaire et financier n° 2112493530HQ, inscrite à l'ORIAS sous le n° 11061938, www.orias.fr, en tant que Conseiller en Investissements Financier (CIF), Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA), Courtier en Opérations de banque et en Services de Paiement (COBSP) soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR) <https://acpr.banque-france.fr> ; 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 ; Agent immobilier, carte délivrée par la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence n° CPI 1310 2018 000 025 442 sans détention de fonds. - RCP & GF n°740002945 accordée par Zurich Insurance PLC chez AON France, 31-35 Rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15 - n°0370006248 accordée par QBE Europe SA/NV – cœur défense – Tour A – 110 esplanade du Général De Gaulle – 92931 La Défense Cedex.

NATURE DE LA MISSION PRINCIPALE

Le Prestataire a décrit au Client la nature et l'étendue des services qu'il peut proposer. Le Client s'est déclaré intéressé pour souscrire à une des offres de service du Prestataire. L'objet de la présente lettre de mission est de définir les conditions dans lesquelles le Client s'abonne à certains services proposés par le Prestataire : Elle est un avenant aux éventuelles lettres de mission qui ont précédées.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des directives de l'AMF, le suivi des comptes personnalisé est un dû pour nos clients, hors souscription de forfait.

Ce suivi inclut votre bilan annuel avec votre conseiller, votre point de situation ainsi le suivi de vos investissements : arbitrages, versements additionnels, retraits, modification de clause bénéficiaire...

Je ne choisis aucun abonnement proposé par le prestataire, le suivi annuel sera assuré :

Par courrier et/ou

Par mail (signature électronique) :

DEVIS & MODE DE PAIEMENT

Conformément au Document d'Entrée en Relation, vous êtes informé(e) que nos honoraires sont les suivants :

Prestation réalisée sur la base d'un devis 95 €/heure TTC (79,167 € HT), Transfert de PEA 190 € TTC (158.334 € HT), Audit patrimonial 475 € TTC (395.834 € HT), minimum - forfait complet 1500 € TTC (1 250 € HT) minimum.

Notre prestation de conseil définie dans la présente lettre de mission donnera lieu, compte tenu du degré de complexité de votre dossier que nous avons pu cerner lors de notre entretien, à la rémunération suivante :

Nature de la rémunération	Date d'échéance	Formule et option(s) choisie(s)*	Montant prévus	Date de 1 ^{er} paiement
Abonnement				
Hors formule				

Dans le cadre de l'abonnement, je choisis les modes de communication suivants :

En rendez-vous Par téléphone :

Par courrier Par e-mail :

Vous êtes informé(e) : Que notre conseil en investissements financiers est fourni de manière non indépendante dont les conséquences relatives à la rémunération sont mentionnées dans le document d'entrée en relation.

En outre, lorsque cette mission de conseil est suivie d'une mise en place de solutions financières, nous vous informons de la signature le cas échéant d'un avenant à la présente lettre de mission permettant ainsi de recevoir, après signature de l'avenant, vos ordres de souscription ou de rachat sur parts ou actions d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) en fonction des conseils en investissements financiers que nous vous aurons délivrés.



DESCRIPTION DES SERVICES & DEROULEMENT DE LA MISSION

Gestion du prélèvement à la source	Suivi du prélèvement à la source en fonction de vos besoins et vérification annuelle. (Collecte/Stockage pour la déclaration IR)
Analyse et aide à la déclaration d'impôt	Permettant d'optimiser votre déclaration ainsi que l'accompagnement à la saisie.
Newsletter	Les newsletters « Edito » sont envoyées une fois par mois et par mail. Ces dernières concernent les actualités juridiques, fiscales, patrimoniales et assurantielles...
Assistance personnalisée	Un conseiller est à votre disposition par téléphone et par mail pour répondre à l'ensemble de vos questions.
Suivi annuel	Le suivi annuel est un suivi administratif, qui permet de valider les orientations prises ainsi que des éventuels changements de situation. Il se fait par un échange de courrier ou en rendez-vous présentiel, une fois par an. Il permet de faire des points de compte, des versements, des arbitrages, des retraits, des modifications de clause bénéficiaires...
SMS information	Un SMS vous sera envoyé pour vous informer des nouvelles opportunités d'investissement.
Aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu	L'aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu, s'effectue lors d'un rendez-vous présentiel. Vous bénéficiez d'une analyse vous permettant d'optimiser votre déclaration ainsi que l'accompagnement à la saisie.
Accès Money Pitch « Lite »	Plateforme en ligne sécurisée, regroupant les contrats souscrits avec 1 ^{er} MEFFRE Patrimoine, prise de rendez-vous en ligne, contact en ligne avec le conseiller référent, analyse du portefeuille.
Accès Money Pitch + agrégations	Plateforme en ligne sécurisée, regroupant les contrats souscrits avec 1 ^{er} MEFFRE Patrimoine, prise de rendez-vous en ligne, contact en ligne avec le conseiller référent, analyse du portefeuille. Agrégation des contrats à la concurrence.
Accompagnement juridique et réglementaire	Accompagnement juridique et réglementaire, partage réseau, conseils juridiques (Ouverture société...)
Suivi contrats concurrents	Suivi et gestion des contrats à la concurrence.
Gestion administrative	Aide au classement et archivage des documents reçus des diverses compagnies afin de faciliter les actes de gestion de la vie quotidienne, à la demande, en rendez-vous à domicile.
Veille patrimoniale, financière et fiscale	Le prestataire effectue une veille patrimoniale, financière et fiscale et vous informe de tous changements qui pourrait avoir un impact sur votre situation en vous y apportant une solution.
Etude patrimoniale	Sur demande, l'étude patrimoniale, comprenant la mise à jour des aspects Civils, Fiscaux et Patrimoniaux avec adaptation des préconisations, s'effectue en 2 rendez-vous présentiels. A l'issu de cette prestation, un document d'étude est remis au client et est commenté par le prestataire. (Audit annuel)
Etude sociale	Sur demande, l'étude sociale comprenant la mise à jour des aspects retraite et prévoyance, avec adaptation des préconisations, s'effectue en 2 rendez-vous présentiels. A l'issu de cette prestation, un document d'étude est remis au client et est commenté par le prestataire. (Audit annuel)
Etude assurantielle	Sur demande, l'étude assurantielle, comprenant la mise à jour de ses aspects, avec adaptation des préconisations, est réalisée ou mise à jour en 2 rendez-vous présentiel. A l'issu de cette prestation, un document d'étude est remis au client et est commenté par le prestataire. (Audit annuel)
Organisation de réunion et formation	Ce service est uniquement dédié aux entreprises et consiste en l'organisation de réunions sur site, relatives à la mise en place des produits et solutions du cabinet.
Aide à la déclaration d'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	L'aide à la déclaration d'Impôt sur la Fortune Immobilière s'effectue lors d'un rendez-vous présentiel et au même moment que la déclaration d'Impôt sur le Revenu.
Heures de conseils + coût de déplacement	Les heures de conseils en visites à domicile et/ou à distance + les coûts de déplacement sont inclus.



CHOIX DES SERVICES : PARTICULIERS

	Silver	Gold	Platinum
Gestion du prélèvement à la source	✓	✓	✓
Analyse de la déclaration d'impôt	✓	✓	✓
Newsletter	✓	✓	✓
Assistance personnalisée	✓	✓	✓
Suivi annuel	✓	✓	✓
Information périodique	✓	✓	✓
Aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu	✓	✓	✓
Accès Money Pitch	✓	✓	✓
Accès Money Pitch Premium		✓	✓
Accompagnement juridique et réglementaire		✓	✓
Suivi contrats concurrents		✓	✓
Aide administrative à domicile		✓	✓
Veille patrimoniale, financière et fiscale		✓	✓
Etude patrimoniale			✓
Etude sociale			✓
Etude assurantielle			✓
Heures de conseils + coût de déplacement	6	8	12

Tarifs (TTC)

Mensualisation (<i>Prélèvement</i>)	<input type="checkbox"/> 37 € / mois	<input type="checkbox"/> 53 € / mois	<input type="checkbox"/> 85 € / mois
Annualisation (<i>Prélèvement ou chèque</i>)	<input type="checkbox"/> 444 € / an	<input type="checkbox"/> 636 € / an	<input type="checkbox"/> 1020 € / an

Hors formule 95 € TTC / heure

Déplacement kilométrique	Jusqu'à 100 km inclus 5 € / 10 km supplémentaires	<input type="checkbox"/>
Étude patrimoniale, sociale ou assurantielle	95 € TTC / heure Étude type : à partir de 5h	<input type="checkbox"/>
Option IFI	+ 20 € / mois	<input type="checkbox"/>

NATURE DU CONSEIL

Le conseil est fourni de manière non-indépendante

Le conseiller délivrera un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant dont les conséquences relatives à la rémunération sont mentionnées dans le document d'entrée en relation. Le client est également informé que l'analyse du conseiller se limite aux instruments financiers émis ou proposés par ses partenaires avec lesquels il existe une relation juridique ou économique qui peut prendre la forme d'une relation contractuelle.

SYNTHESE DES OFFRES POSSIBLEMENT PROPOSEES PAR LE CIF

Missions possibles	Niveau de risque possible sur une échelle de 1 à 7	Niveaux de frais possibles	Mode de règlement	Mises en garde	Critères de durabilité pris en compte
Audit patrimonial	Sans objet	475 € à 1 500 € (+ sur-mesure)	Honoraires		Dans la mesure où l'information est fournie par les gestionnaires
Suivi Patrimonial	Sans objet	37€ à 105 € (+ sur-mesure)			
Suivi portefeuille	Sans objet				
Tout type d'investissement financier	1 à 7	0,5% à 5%	Commissions	Selon profil et objectifs *	
Tout type d'investissement immobilier	1 à 7	3% à 10%			

* Risques de perte totale de l'investissement ou d'insolvabilité de l'émetteur liés à l'effet de levier et ses conséquences ; Risques liés à la volatilité du prix des instruments financiers recommandés ; Contraintes ou restrictions qui s'appliquent à la revente des instruments financiers recommandés, notamment s'ils sont peu liquides ou comprennent une durée d'investissement de blocage.

ANNEXES CONTRACTUELLES

1. PRIX – MODIFICATION DE L'ABONNEMENT

En contrepartie des services décrits dans le paragraphe « description des services et déroulement de la mission » ci-dessus et selon les formules et options choisies, le Client s'engage au versement mensuel ou annuel de la cotisation correspondante auprès du Prestataire. Le paiement est exigible le 5 de chaque mois calendaire pour le règlement des cotisations par prélèvement mensuel et pour la première fois, le 5 du mois suivant la date de la lettre de mission.

Concernant les paiements annuels, ils sont exigibles par prélèvement ou par chèque, le 5 du mois suivant la date de signature de la présente lettre de mission et une fois par année, à la même date.

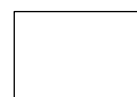
Pour les règlements par prélèvements automatiques, ils seront effectués sur le compte bancaire du Client qui autorise expressément et irrévocablement, le Prestataire, à débiter son compte bancaire du Prix Mensuel/Annuel. A cet effet, le Client remet ce jour au Prestataire, une autorisation et une demande de prélèvement automatique dûment remplies et signées.

En cas de changement du Prix Mensuel/Annuel, celui-ci sera porté à la connaissance du Client au moins un mois avant la date anniversaire de la lettre de mission. Le changement de Prix Mensuel ou Annuel n'entrera en vigueur qu'à compter de la date de renouvellement de l'abonnement sauf dénonciation dans les conditions de l'article 3 ci-dessous.

2. DUREE – TACITE RECONDUCTION

La date d'échéance annuelle est fixée au 1^{er} Janvier quelle que soit la date d'adhésion à l'offre de service choisie.

Sauf dénonciation par l'une des Parties, un mois avant l'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'abonnement sera au 1^{er} janvier tacitement reconduit pour une année supplémentaire.



Conformément à l'article L. 136-1 du Code de la consommation, le Prestataire informera le Client par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire l'abonnement. Ceci ne mettant pas fin à la mission du prestataire mais les services fournis seront alors restreints au seul suivi annuel par courrier ou en agence.

3. DERMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER – DELAI DE RETRACTATION

Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier, tel que défini par l'article L. 341- 1 Du Code monétaire et financier, toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation d'une opération de banque ou d'une opération sur instruments financiers ou la fourniture d'une prestation de conseil en investissement. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier le fait de se rendre physiquement au domicile de la personne démarchée ou sur son lieu de travail ou dans des lieux non-destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

Le Client, s'il a fait l'objet d'un démarchage dans des conditions exposées ci-dessous dispose, en application de l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier, d'un délai de 14 jours pour se rétracter à compter de la date de signature de la lettre de mission. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Durant cette période, vous aurez la liberté de renoncer à cette lettre de mission en nous faisant parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception une lettre de renonciation suivant le modèle ci-après : « *Je soussigné(e), Prénom, Nom, déclare renoncer à la lettre de mission signée le .../.../..... avec M. Norbert MEFFRE, Conseiller en Investissements Financiers de la société sarl 1^{ER} MEFFRE Patrimoine* ». Dans ce cas, le Client ne sera tenu au versement d'aucun frais ou pénalité. Cependant, le client devra s'acquitter du prix correspondant à l'utilisation des services fournis par le Prestataire entre la date de conclusion de la lettre de mission et celle de l'exercice du droit de rétraction. Le Prestataire ne serait être tenu responsable des éventuelles conséquences, directes ou indirectes, découlant d'instructions erronées, incomplètes, insuffisamment claires ou précises données par le Client lors de l'exercice de son droit de rétractation.

4. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les services proposés par le Prestataire constituent des obligations de moyens et en aucun cas des obligations de résultats.

Malgré les soins apportés à leurs actualisations, les informations recueillies auprès de tiers et diffusées par le Prestataire, ne peuvent en aucune manière, engager sa responsabilité.

De même, le Prestataire décline toute responsabilité en l'analyse patrimoniale du Client et la préparation de ses déclarations fiscales qui seraient établies sur la base de renseignements erronés fournis par le Client.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer les services décrits ci-dessus. Dans le cas où la responsabilité du Prestataire serait engagée dans le cadre de l'exécution de la présente lettre de mission, il est expressément convenu que le Prestataire ne serait tenu à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder trois fois le Prix Mensuel.

5. OBLIGATIONS D'INFORMATION A LA CHARGE DU CLIENT

Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification affectant sa situation ou ses coordonnées, et plus généralement à lui signaler toute modification de renseignements déjà communiqués (état civil, domicile, résidence fiscale, etc.).

Le Client s'engage notamment, le cas échéant, à communiquer au Prestataire sa nouvelle adresse e-mail en cas de changement de cette dernière. Le Client est responsable de l'adresse e-mail qu'il communique au Prestataire. A ce titre, le Client accepte qu'à l'occasion des échanges communiqués sur une adresse e-mail personnelle ou professionnelle, les informations financières le concernant transitent en clair dans les messages transmis via internet. Le Prestataire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de l'interception ou du détournement du contenu des messages transmis via Internet adressés sur une adresse personnelle ou professionnelle communiquée par le Client. De même, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des éventuelles conséquences, directes ou indirectes, découlant d'informations erronées, incomplètes, insuffisamment claires ou précises communiquées par le client.

6. DECLARATIONS

Avant la conclusion de la présente lettre de mission, le Prestataire s'est enquis de la situation financière du Client, de son expérience et de ses objectifs en matière de placement ou de financement. Le Client confirme cette démarche du Prestataire et indique qu'il a obtenu communication de la part du Prestataire des informations qui lui étaient utiles avant de conclure la présente lettre de mission.

Par ailleurs, le Client reconnaît expressément avoir obtenu, avant la signature de la lettre de mission, les informations mentionnées à l'article L. 341-12 du Code monétaire et financier.

7. RESILIATION

A défaut de paiement des cotisations dans les délais impartis, l'ensemble des prestations cesse d'être dû par le prestataire jusqu'à la régularisation des honoraires.

Le Prestataire pourra, sans préjudice de tous dommages et intérêts, résilier l'abonnement, en cas de non-paiement par le Client des sommes dues, quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse. La cotisation jusqu'à date d'échéance du contrat reste due.

8. DONNEES PERSONNELLES

Par application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client est informé du fait que :

- Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la mission sont destinées au Prestataire, responsable du traitement, afin d'être utilisées pour la gestion de la relation client, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'évaluation du risque et la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme ;
- Elles sont également susceptibles d'être communiquées aux mêmes fins aux sous-traitants du Prestataire.

Par ailleurs, et sauf opposition du Client, elles pourront également être utilisées par les personnes visées ci-dessus à des fins de prospection commerciale. Elles ne feront l'objet d'autres communications extérieures que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Le Client peut exercer à tout moment son droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant une lettre au Prestataire à son siège social dont l'adresse est mentionnée en tête des présentes.

9. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

La présente lettre de mission est régie pour son interprétation ou son exécution par la loi Française et tout litige en découlant sera de la compétence exclusive des tribunaux Français.

10. MODALITÉS D'INFORMATION DU CLIENT

Selon la formule d'abonnement choisie et le descriptif donné dans les paragraphes 1 à 10.

Il est rappelé que si aucune option ou service proposé par le prestataire n'est choisi, le suivi annuel sera assuré par courrier ou en rendez-vous présentiel à l'agence située à ce jour au 20 boulevard Charles Moretti 13014 Marseille, sans que cette adresse ne soit définitive. Par ailleurs, il n'y aura pas de conseiller spécifique affecté au suivi de la relation client.

11. PRÉCISIONS CONCERNANT LE CABINET

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-4, concernant la commercialisation de tous produits, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription (déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit), d'éventuels droits d'entrée (up-front), tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion (le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55 % sur encours).

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne nuit pas à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir des informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un (1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer) : prestation réalisée sur la base d'un devis 95 € TTC/heure (79,167 € HT), transfert de PEA 190 € TTC (158.334 € HT), audit patrimonial forfait minimum de 475 € TTC (395.834 € HT), audit patrimonial forfait complet de 1500 € TTC minimum (1 250 € HT), forfait mensuel de suivi 37 € TTC (30,834 € HT), 53€ TTC (44,167 € HT) ou 85 € TTC (70,834 € HT) ou sur mesure.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas percevoir les commissions et à vous les reverser rapidement.

Au titre de votre accompagnement, une information plus précise sera fournie sur demande une fois les supports choisis, ces informations figurant dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou le prospectus simplifié qui vous sera préalablement remis à la souscription.

En outre, lorsque cette mission de conseil est suivie d'une mise en place de solutions financières, nous vous informons de la signature le cas échéant d'un avenant à la présente lettre de mission permettant ainsi de recevoir, après signature de l'avenant, vos ordres de souscription ou de rachat sur parts ou actions d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) en fonction des conseils en investissements financiers que nous vous aurons délivrés.

Conformément au règlement SFDR, nous vous informons qu'en matière de produits d'investissement basés sur l'assurance vie, nous ne sommes pas en capacité de prendre en compte les risques et les incidences négatives que nos conseils pourraient avoir sur les facteurs de durabilité (à savoir les questions environnementales, sociales et de gouvernance telles que le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption). En effet, nous ne disposons pas à ce jour d'informations suffisamment transparentes et appropriées sur les produits proposés pour être en mesure d'estimer les risques et les effets négatifs qui pourraient impacter vos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Par ailleurs, la réglementation SFDR est encore incomplète et continue d'évoluer au fil des mois et des années à venir. De nouvelles orientations des autorités compétentes sont encore attendues en ce qui concerne les informations à fournir.

Cela étant précisé, notre cabinet sera en mesure d'examiner les conséquences sur les risques et les incidences négatives des décisions d'investissement lorsque les normes techniques réglementaires seront suffisamment définies par les textes réglementaires. Lorsque ces nouvelles mesures entreront en vigueur et que les orientations réglementaires seront connues, nous adapterons notre approche ainsi que notre politique de rémunération en prenant en compte les risques et les incidences négatives en matière de durabilité dans nos conseils et nos pratiques.

Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre connaissance des informations communiquées par les fournisseurs de produits. D'ores et déjà, nous veillons à ce que notre politique de rémunération interne en matière de conseil sur les produits d'investissements et/ou d'assurance soit conforme à une gestion saine et efficace des risques liés à la durabilité et qu'elle ne les enfreigne pas.

Le conseiller est tenu au respect du secret professionnel.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

SIGNATURES

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance du « Document d'Entrée en Relation » qui représente la carte d'identité professionnelle du prestataire.

Fait en deux (2) exemplaires, à _____ le _____

Signature du Client

*Précédée de la mention manuscrite obligatoire
« Lu et approuvé, bon pour accord »*

Le Conseiller en Investissement Financier

Cadre réservé au cabinet

<i>Conformité entrée</i>	<i>Conformité sortie</i>
<input type="checkbox"/> IG <input type="checkbox"/> OB <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> MM	<input type="checkbox"/> IG <input type="checkbox"/> OB <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> MM